

On s'abonne au bureau du Journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERIONS ET AVIS.
Prix par ligne d'impression, 10 cent.

Avis aux abonnés.

Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent choir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 436.

DIMANCHE.

28 AOÛT 1831.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 26 août.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

LÉOPOLD, Roi des Belges, à tous présents et à venir, salut.

Considérant qu'il importe de mettre le plutôt possible le corps d'état-major à même de remplir le service spécial auquel il est appelé dans l'armée, et de s'assurer, par conséquent, que tous les officiers qui le composent sont aptes à remplir les différentes missions dont ils pourraient être chargés;

Sur la proposition de notre ministre de la guerre, nous avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Tous les officiers faisant partie du corps d'état-major, jusqu'au grade de capitaine inclusivement, seront soumis à un examen, dont le détail est ci-annexé. (Tableau A.)

Cet examen aura lieu à partir du 1^{er} septembre prochain.

2. Tout officier qui aura subi cet examen, et aura été jugé apte au service de l'état-major, y sera définitivement confirmé.

3. Il sera accordé à ceux de ces officiers, qui ne se croiraient pas en état, pour le moment, de se soumettre à cet examen, un délai d'un an pour s'y préparer.

Ils seront, pour le temps de ce délai, placés dans des régiments d'infanterie ou de cavalerie.

4. Ce temps écoulé, ceux des officiers qui, après examen, ne seraient point jugés propres à être confirmés dans le service de l'état-major, demeureront avec leurs grades dans les régiments où ils auront été placés.

5. Une commission composée de MM. Prisse, colonel d'état-major, Schlim, lieutenant-colonel d'état-major, Delanoy, capitaine du génie, est chargée des examens.

Notre ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté. Bruxelles, le 19 août 1831.

LÉOPOLD.

Par le Roi : Le ministre de la guerre, C. DE BROUCKERE.

TABLEAU A.

Programme d'examen pour le corps de l'état-major-général.

Langues. — Parler et écrire correctement le français. Faire une composition française sur un sujet donné.

Parler et écrire, s'il est possible, au moins une autre langue vivante de préférence celle d'un pays limitrophe de la Belgique.

Histoire et géographie. — Avoir des connaissances générales sur l'histoire et la géographie.

Connaître bien la géographie et l'histoire de la Belgique.

Mathématiques. — Arithmétique.

Algèbre, contenant : la résolution des équations des 1^{er} et 2^e degrés; le calcul des exposants et des radicaux, la théorie des proportions, des progressions et des logarithmes, l'emploi des tables.

Trigonométrie rectiligne; la résolution des problèmes ordinaires de la trigonométrie pratique.

Le mode de composition et de calcul d'un canevas trigonométrique de peu d'étendue.

Quelques notions de géométrie descriptive appliquée à la méthode des projections.

Topographie. — Le lever à la planchette ou à la boussole; la connaissance et l'emploi du sextant, et de tous les instrumens employés, soit au lever, soit au nivellement.

La connaissance du nivellement; les différentes manières de lever à vue et au pas dans les reconnaissances militaires.

Fortification. — La castramétation; la fortification passagère, et des notions sur la fortification permanente.

Dessin. — Dessin des reconnaissances militaires au crayon, la plume et au lavis; réduction des plans et cartes sur différentes échelles.

Tactique. — Théorie d'infanterie ou de cavalerie; composition d'un corps d'armée, portions à garder entre les différentes armes selon les localités.

Ordre de marche, ordre de bataille et reconnaissance devant l'ennemi ou dans un pays qu'il occupe.

Conduite des convois; manière d'occuper et de garder une position.

Espace que parcourent les différentes armes, dans un temps donné, en route, par suite d'un mouvement rapide en plaine, en pays de montagnes.

Artillerie. — Portée des armes à feu; idées préliminaires sur l'artillerie de campagne, de siège, de places, de côtes.

Construction des batteries, gabions, saucissons, etc., etc.

Bruxelles, le 19 août 1831.

Le ministre de la guerre,

Signé CH. DE BROUCKERE.

Voici quelques nouveaux détails sur la revue de l'armée française : Les princes français, M. le général Gérard et tous les officiers supérieurs

avaient été invités par le roi, au château de M^{lle} la donataire Persoens, à une demi-lieue de la ville, où les préparatifs avaient été faits pour les recevoir.

Les drapeaux français et belge étaient arborés sur la porte; deux compagnies de grenadiers composaient la garde du roi, et des cavaliers de toutes armes faisaient le service autour du château. La fête donnée par le roi à l'armée française laissera des souvenirs chez les deux nations. Les officiers des deux armées ont bu ensemble à la France et à la Belgique, et la santé du roi a été reçue avec acclamations de tous les convives. Plus de soixante personnes ont pris place au banquet, qui a commencé à quatre heures pour finir à six. Les princes, le maréchal Gérard et les officiers de leur suite ont repris après le dîner la route de Tirlemont; le roi et sa suite celle de Louvain, où S. M. a passé la nuit.

S. M. est revenue hier à Bruxelles, entre onze heures et midi.

— Le régiment des hussards d'Orléans et celui des lanciers de Nemours sont arrivés ici à une heure, venant de Louvain.

— Un journal anglais annonce qu'à Birmingham on a obtenu un nouveau gaze d'éclairage, supérieur à celui qu'on tire de la houille : il est fourni par l'eau.

ANVERS, 25 août.

Il y a eu hier grande fête à la citadelle et sur la flotte hollandaise : dans l'après-midi, il y a eu fête musicale et distribution extraordinaire aux soldats, dans la soirée un feu d'artifice a été tiré de la citadelle, aux acclamations des soldats, toute la flotte était pavoisée, et des salves d'artillerie ont été faites pour célébrer la fête du roi Guillaume.

Ce mouvement extraordinaire, qui avait lieu à la citadelle, n'a donné lieu à aucun désordre; tout le monde est resté tranquille, et a laissé aux Hollandais toute latitude de fêter leur roi sans les interrompre. La plus parfaite tranquillité n'a cessé de régner. (L'Escout.)

— Des paris se sont faits ce midi en bourse, que le 20 du mois prochain la citadelle serait occupée par nos troupes. (Idem.)

TONGRES, 25 août.

On lit dans l'Indépendant :

Les fuyards de l'armée de la Meuse reviennent tous les jours de tous côtés, mais la plupart sans armes ni bagages; on les dirige vers leurs corps respectifs. Plusieurs paysans des environs ont déjà rapporté un grand nombre de fusils et d'équipemens militaires qu'ils avaient cachés dans leurs communes, et il en arrive encore journellement. Ce fait prouve assez quel est l'esprit des habitans du Limbourg. Ils ont bravé toutes les menaces de nos cruels ennemis, et se sont exposés aux plus atroces réactions, plutôt que de dénoncer la retraite des soldats belges, ou de livrer les effets que ceux-ci leur avaient confiés.

La garnison de Maestricht fait tous les jours des sorties. Les habitans des environs sont continuellement traqués par les cuirassiers du général Dibbets. Aujourd'hui matin, un piquet de ces mêmes cuirassiers est venu à Herderen, le pistolet au poing, demander au bourgmestre de la commune un certificat constatant qu'aucune dévastation n'a été commise dans la commune, lors du séjour des Hollandais. De là ils se sont dirigés vers le village de Riepst, où ils ont fait la même demande. Qu'est-ce à dire? Le roi Guillaume prétendrait-il nous prouver que nous avons calomnié ses troupes? S'il n'y avait là que le ridicule, on en rirait.

Jusqu'à présent, les Français n'ont pas repris le poste si important de Herderen, à une lieue et demie d'ici, sur la route de Maestricht; aussi les habitans de cette commune sont-ils journellement rançonnés par les cuirassiers hollandais, qui pourraient venir impunément se promener jusqu'aux portes de Tongres.

GAND, 25 août.

Il a été nommé parmi le conseil de régence une commission composée de MM. le comte d'Hane, Huyttens-Kerremans, Ign. Van Toers, et J. Rossel; est le partie aujourd'hui pour Bruxelles, elle est chargée de porter au Roi les hommages de notre collège de régence, et exposer en même-temps à S. M. les besoins de cette ville.

— On écrit de Watervliet, 23 août :

« Les eaux baissent et ne dépassent plus les bords de la ligne. Malgré cet écoulement, l'ouverture de toutes les issues et écluses n'est pas encore ordonnée, parce qu'on se défie encore de la loyauté hollandaise. L'écluse du Clara-Porder près de la ferme de M. Fermont est seule ouverte, et les eaux de ce polder ont baissé d'un pied.

Jusqu'à ce jour on n'a pu obtenir de couper les fruits sur pied. Le colonel dit qu'il attend à tout moment l'évacuation du Capitalen-Dam et du Verlaet, mais ne prend par lui-même aucune mesure énergique. Les Hollandais paraissent avoir l'intention de s'y maintenir, puisqu'ils ne cessent d'y fortifier leurs retranchemens. On a envoyé ce

matin au lieutenant du capitaine hollandais au *Verlaet*, afin de pouvoir couper tranquillement les fruits; peut-être que cette démarche aura bon succès.

Nous continuons à souffrir de plus en plus des soldats; tous les jours ils deviennent plus exigeants, pillent et vexent nos paysans; ils agissent, en un mot, comme en pays ennemi. J'ai eu espoir quelque temps de voir introduire parmi eux quelque discipline, mais cet espoir a été vain. La désobéissance, la démoralisation et le désordre vont toujours en croissant.

(*J. des Flandres.*)

NAMUR, 26 août.

ÉLECTIONS.

Le jour des élections approche et l'on attend avec une vive impatience le résultat du scrutin. Tous les journaux, convaincus de l'importance de l'opération, n'ont cessé depuis plusieurs jours de discuter le mérite des candidats. Nous osons l'espérer, les électeurs comprendront que la composition de notre représentation nationale peut avoir la plus grande influence sur l'avenir du pays, et ils sauront, en conséquence, apporter dans cette tâche difficile un patriotisme et une prudence dignes du nom belge.

Pour ce qui concerne Namur, il paraît que la majorité portera au sénat M. de Bruges de Branchon, qui est décidé à accepter ce mandat honorable. Les bruits qui avaient circulé sur sa non-acceptation sont dénués de tout fondement. M. le comte de Quarré sera porté à la représentation nationale dans l'arrondissement de Dinant et, certes, on ne pourrait faire un meilleur choix. Toutefois un autre candidat semblerait vouloir ici se mettre sur les rangs pour le sénat; nous voulons parler de M. le marquis de T..... de C....., qui désire aussi siéger à la chambre haute; on nous a même rapporté que M. le bourgmestre de Sombrefe l'avait, par une affiche publique, recommandé spécialement aux suffrages des électeurs; mais il est évident que ce choix n'est pas admissible. Sans contester à M. de T... la qualité d'homme de bien, nous dirons que sa nullité politique le rend inhabile à siéger au sénat, où il ne pourrait servir son pays. Nous sommes même étonnés que lui, ennemi de la révolution de septembre, lui qui traitait de *jacobins* les députés du congrès qui avaient voté l'exclusion des Nassau, veuille prendre part aux délibérations d'une assemblée qui doit maintenir la constitution dont le décret sur l'exclusion fait partie intégrante. Et après tout, cette candidature est bien pâle en présence de celle de M. de Bruges de Branchon, l'un de nos plus zélés patriotes, l'un des premiers signataires des pétitions en redressement des griefs, celui enfin qui a fait des sacrifices en tout genre pour le triomphe de la cause populaire.

L'élection de M. J. B. Brabant, bourgmestre, ne paraît pas douteuse; c'est, sans contredit, le choix le plus populaire, et nul ne nous représentera plus dignement à la chambre.

— Nous croyons devoir avertir de nouveau MM. les électeurs que leurs votes doivent être bien lisiblement écrits à la main, et désigner les noms, prénoms et qualités des candidats, de manière à ce que ceux-ci soient distingués des personnes du même nom. Les votes imprimés sont nuls. Il y aura deux scrutins, un pour les sénateurs et l'autre pour les représentants. Nous engageons MM. les électeurs à se rendre aux lieux des élections, à neuf heures précises. Les bureaux seront immédiatement formés.

— Il circule, jusqu'aujourd'hui même, un bruit répandu par des ennemis ou des jaloux de la candidature de M. de Bruges de Branchon au sénat. On se plaît à faire croire qu'il n'acceptera pas cette mission. Voici textuellement l'extrait de sa lettre qui ne laisse aucune doute sur son acceptation.

Je ne m'attendais pas qu'on eût pensé à moi pour remplir le poste honorable de sénateur; mais puisque plusieurs électeurs, à l'estime desquels j'attache le plus grand prix, veulent bien jeter les yeux sur moi, je croirais manquer à ce que je dois à la religion, à la patrie et au roi, qui lui-même nous a donné un si grand exemple de dévouement, si je me refusais à accepter les fonctions distinguées auxquelles on veut m'appeler. Je sens, monsieur, combien mes talents et ma capacité sont au-dessous de cette place éminente; mais j'espère que, Dieu aidant, je n'émettrai jamais qu'un vote consciencieux et désintéressé.

— Une société de vrais amis des libertés religieuses et civiles s'est formée dans notre ville, par le zèle du bien public. Effrayée des conséquences des mauvaises élections, elle a voulu les prévenir, en éclairant les électeurs sur le choix de candidats dignes de siéger au sénat, ou à la chambre des représentants. Nous croyons sincèrement que les hommes qu'elle désigne à cette fin, sont exempts de rigorisme en principes religieux, d'indifférence et de mépris pour la religion des Belges, et de l'esprit de caste ou de parti qui chercherait à dominer. *Dieu et la liberté*, telle est la devise des candidats proposés. Sers ton Dieu, observes ta religion, si tu veux; sois également libre en tout le reste; respectes les lois; ne fais mal à qui que ce soit: vis heureux; c'est l'objet de notre désir et le but de nos efforts.

Ce langage, si souvent usurpé par des hommes violents et ambitieux, est propre et naturel aux candidats que nous recommandons aux électeurs, aussi instamment que pourrait le faire cette société d'hommes probes, qui sacrifient leurs veilles et leur argent au bonheur de la patrie. Voici donc ces candidats que nous engageons à choisir: Dans l'arrondissement de Namur,

Pour le sénat:

M. de Bruges de Branchon.

Pour la chambre des représentants:

M. J. P. Brabant, fils, bourgmestre, à Namur.

M. Adolphe Borgnet, juge, *ibid.*

M. Guillaume Pirsoul, juge, *ibid.*

— Nous apprenons que dans l'arrondissement de Dinant on portera au sénat M. le comte Florimont de Quarré, et à la chambre des représentants M. Justin de Labeville. Nous applaudissons à ce choix. Il ne peut qu'être favorable aux libertés publiques.

Namur, le 26 août 1831.

A monsieur le rédacteur du *Courrier de la Sambre.*

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser la lettre suivante, vous priant de vouloir la porter à la connaissance de mes concitoyens par l'organe de votre journal.

Concitoyens de la province de Namur!

Vous allez procéder à l'élection de vos mandataires à la chambre des représentants.

Le congrès national a fixé les questions élevées de notre nouvel ordre social. Il nous a mis en possession d'un champ qui sera d'autant plus fertile que nous mettrons plus de soin pour le faire produire et pour le défendre avec zèle et même avec jalousie, contre les attentats de vos ennemis constants et naturels, l'ambition, l'avidité et l'amour des places.

Concitoyens, classe active, laborieuse et productive, classe intéressante dont le travail fait la richesse des nations, classe essentiellement et constamment patriotique, le prix de votre industrie, de vos peines et de vos sueurs ne doit plus servir à entretenir l'opulence de la courtoisie, du servilisme ni de l'orgueil.

A vous appartient les fruits du domaine que vous avez conquis et que vous avez arrosé de votre sang: c'est à vous à en recueillir largement tous les avantages. Ce but ne peut être atteint sans de grandes réformes et sans l'extirpation de tous les abus. Dorénavant le mot d'ordre de vos représentants doit être « économie, économie... surveillance sur la conservation de tous vos droits. »

C'est celui que je proclame en vous annonçant que si vous me jugez digne de votre confiance, je me compterais trop heureux de contribuer de tout mon pouvoir à votre plus grand bien-être.

J'ai l'honneur, etc.

DENIS DE GARCIA DE LA VEGA, juge au tribunal de Namur.

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 24 août.

DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA BELGIQUE.

Le gouvernement belge s'occupe sérieusement d'organiser le pays d'une manière solide. Les derniers événements ont prouvé que la régularité de l'administration, la vigilance et l'activité des autorités, l'ordre et la prévoyance dans les services publics sont aujourd'hui des nécessités capitales et impérieuses. Nous ne répéterons pas ici les accusations que nous trouvons dans les journaux belges contre le gouvernement qui a précédé Léopold; nous constaterons seulement le fait que nous avons vu: c'est que le nouveau roi n'a trouvé qu'un pays dénué de tout, d'administration bonne, d'armée prête et d'hommes capables.

C'est sans doute ce manque d'organisation et ce triste aspect des médiocrités qu'il a sous les yeux qui ont produit le redoublement de mélancolie auquel on dit que Léopold est livré. Sa position est difficile sans doute, non plus parce que la Belgique est sous le coup d'une guerre, mais par cela même que maintenant à l'abri des dangers extérieurs, il s'agit de lui donner au dedans une organisation fixe et durable qui la tire d'un long régime provisoire, et qui justifie par la force et la fécondité de ses résultats le titre de royaume qu'elle a acquis.

Bientôt le gouvernement aura devant lui une législature nouvelle. Avec quelles opinions et quels projets va-t-elle sortir des élections?

La nouvelle assemblée comprendra sans doute que sa position diffère de ce qu'était celle du congrès; qu'elle n'est plus puissance suprême et que si elle a des droits à faire valoir envers le pouvoir de la couronne, elle a aussi des devoirs à remplir.

Espérons qu'elle comprendra aussi son rôle envers le pays, envers les besoins réels des villes commerciales qu'une année de souffrance, d'incertitude et d'immobilité a épuisées, et que les longues plaintes de Gand, d'Anvers et de Liège seront entendues.

Cette question est d'une haute importance pour la Belgique. Il s'agit du déplacement de ses rapports commerciaux, et de relations nouvelles à établir pour ouvrir des débouchés à ses produits.

Avant 89, ils s'écoulaient par la Hollande, par l'Allemagne et par ses communications avec l'Autriche.

Sous la république et sous l'empire, la Hollande qui faisait partie de la France était ouverte aux productions de la Belgique, lesquelles, d'un côté, entraient en France, et de l'autre se répandaient en Allemagne, à la suite de nos armées.

Sous la restauration, son commerce suivit le commerce hollandais sur le Rhin et aux colonies.

Maintenant, la Hollande ennemie le repousse, et la Belgique du côté du Rhin, ne doit attendre que peu de bienveillance et d'avantages. Dans cette rupture d'anciennes relations, où la Belgique trouvera-t-elle ses débouchés?

Cette nouvelle situation du commerce belge doit intéresser vivement la France. Les gouvernements des deux peuples fixeront sans doute une attention spéciale sur les nouvelles relations à former. Nous surtout qui avons donné les mains à l'établissement du royaume belge, qui avons accepté dans ce pays un prince anglais, qui avons beaucoup

sacrifié pour la paix générale, n'est-il pas juste que nous songions à tirer profit des services que nous avons rendus ?

Léopold a commencé déjà à porter remède à ce désordre si long et si malheureux, il s'occupe de l'organisation de l'armée. Il n'a pas agi contre l'opinion publique, qui a reconnu l'incapacité des officiers belges, en choisissant un Français, le général Roguet, pour commander en chef. Les conseils éclairés de M. Belliard ont aussi influé sur d'autres choix importants.

P. S. Le bruit se répand de plus en plus à Bruxelles que le voyage de M. Latour-Maubourg a pour but de négocier le mariage de Léopold avec une princesse du Palais-Royal. (Temps.)

Nous apprenons que chaque jour de nouvelles dépêches arrivent au Palais-Royal, de Londres, pour presser la rentrée de nos troupes sur notre territoire. Le ministère Grey devient chaque jour plus pressant. Il déclare, nous assure-t-on, dans sa dernière dépêche, qu'il lui est impossible de rester encore quinze jours aux affaires, s'il ne peut, avant ce temps, déclarer ouvertement dans le parlement, que la France a consentie à retirer ses troupes. Outre l'influence qu'exerce toujours la diplomatie anglaise sur la politique française, M. Talleyrand a déclaré qu'il verrait dans la retraite du ministère anglais actuel le signal d'une guerre générale, sous le patronage de Wellington. Cette considération a été regardée comme une nécessité impérieuse par M. Périer; en conséquence, il a remis aux négociations les demandes d'indemnité qu'il compte faire aux puissances de la conférence et à la Hollande. Suivant les bruits qui s'accréditent dans les salons diplomatiques, ordinairement au courant des pensées ministérielles, cette concession de notre ministère serait rachetée par d'autres concessions de l'Angleterre, qui aurait promis d'appuyer la France auprès des autres puissances, pour les demandes suivantes :

1° Une indemnité pécuniaire de la Hollande pour les frais occasionnés par le déplacement de nos troupes.

2° La reddition de Philippeville et de Mariembourg. (On ne croit pas que l'Angleterre veuille donner les mains à cet article et les autres puissances n'y consentiront jamais; aussi on ajoute que le ministère Périer, sur les représentations de lord Palmerston, aurait consenti à rayer cette condition.)

3° Le démantèlement d'un certain nombre de forteresses. (Le nombre n'en serait pas encore fixé.)

4° On engagerait les trois puissances, qui sont restées neutres pendant que la France envoyait des troupes et l'Angleterre une flotte au secours du nouveau royaume garanti par les protocoles, à payer une indemnité à la Belgique pour le sacrifice de ses forteresses.

Ce projet serait sans doute fort beau, mais c'est tout au plus si on pourrait parvenir à le mettre à exécution, nos troupes occupant la Belgique; une fois qu'elles seront rentrées en France, il est probable que les puissances ne consentiront qu'à donner à la France, à titre d'indemnité, quelques forteresses, si encore elles y consentent.

Quant aux dépenses occasionnées par cette promenade militaire, faite sous l'influence de la sainte-alliance, ce seront encore les contribuables qui devront les couvrir, et les Hollandais, pour prix de leur manque de foi, retireront des avantages réels de leur attaque sur la Belgique; car cette puissance, méprisée jusqu'ici par la manière dont elle avait été dépossédée de la Belgique, aura acquis une certaine influence par les avantages militaires que la présence des Prussiens dans leur armée leur a fait remporter.

Quant aux Belges, malgré les protestations de la conférence, ils perdront encore leurs forteresses, que la France demande à grands cris, sans qu'on leur donne aucune indemnité.

— Aujourd'hui encore on fait courir le bruit que les Russes auraient été complètement battus. Nous recevons à l'instant une lettre de Wurzburg qui nous annonce qu'on regarde cette nouvelle comme demi-officielle. L'armée russe aurait été attaquée à l'improviste par le général Skrzynecki, et n'aurait pu résister à l'impétuosité de cette attaque. Cependant les journaux que nous recevons d'Allemagne n'en disent pas un seul mot; en sorte que malgré l'assurance de notre correspondant, nous sommes encore forcés de douter de cet heureux événement.

— La duchesse de Berry est revenue à Genève *incognito*. Elle préside à des comités d'intrigants et de légitimistes qui se sont empressés d'accourir sur ses pas et de prendre notre canton pour centre de leurs menées. On attribue à la venue de ces émigrés à Genève le départ de M. de Châteaubriand, qui se dispose à continuer ses voyages en Suisse avant de rentrer en France.

— Dans la nuit du 23 au 24 courant, vers une heure du matin, un coup de pistolet a été tiré sur la sentinelle placée en faction à la porte de la Monnaie. La balle l'a atteinte à la main droite. Un individu rôdant près de-là a été arrêté; mais il est douteux que ce soit le coupable.

Dans cette même nuit, un autre individu, porteur d'un fusil à deux coups dont l'un avait été déchargé, a été arrêté rue Montmartre.

— Enfin, après une longue attente, nous pouvons donner à nos lecteurs des nouvelles sur les affaires de Pologne qui justifient nos pressentimens fondés sur la bravoure et le dévouement d'un peuple de héros. La *Gazette d'Augsbourg*, arrivée aujourd'hui, annonce, sur la foi d'une lettre de Vienne, en date du 13 août, que le 5 il y a eu, aux rives de la Bzura, un combat sanglant entre les armées russe et polonaise, dans lequel les Polonais ont été victorieux. Ce succès brillant fait honneur aux talens du généralissime polonais, qui a su contraindre les Russes de la rive gauche de la Vistule à se battre avant que les généraux Kreutz et Rudiger eussent opéré avec eux leur jonction qui eut porté leurs forces à 90,000 hommes.

Le résultat immédiat de cette victoire sera de ranimer l'insurrection en Lithuanie et en Samogitie, et par conséquent d'arrêter le mouvement de concentration des troupes russes. Les projets du feld-maréchal Pasàewitsch, le vainqueur des Turcs et des Persans, a donc échoué devant le courage et l'habileté des braves Polonais. (*Avenir*.)

Un service religieux général a eu lieu dans l'armée polonaise, avant le combat qu'elle se prépare à livrer. (*Gaz. de Pologne*.)

ANGLETERRE. — Londres, 23 août.

Chambre des communes du 22 août.

Après quelques discussions sur des objets d'intérêt local, sir R. Peel demande si le gouvernement ne proposera pas un ajournement prochain du parlement à l'occasion de l'approche de la solennité du couronnement de LL. MM.

Lord *Althorp* répond que cet objet avait déjà été pris en considération, mais qu'il ne pense pas que dans les circonstances actuelles aucun ajournement de quelque durée au-delà du jour même du couronnement pourra être proposé.

Lord *Eliot* dit qu'il saisit cette occasion pour relever quelques faits en réfutation de ce qui, dans une séance précédente, avait été avancé par un de ses honorables collègues, à la charge du roi de Hollande, par rapport à la conduite de ce monarque envers la Belgique. Le noble lord résume brièvement tous les principaux événemens depuis la réunion de la Belgique à la Hollande; il prétend que cette réunion établie en principe par les grandes puissances, en juillet 1814, n'ayant été effectuée qu'en août 1814, n'ayant été effectuée qu'en août 1815, les Belges auraient eu assez de temps à leur disposition pour réclamer contre cette mesure auprès des puissances, si telle avait été leur intention; que la commission nommée pour faire le projet de la constitution était composée de Belges comme de Hollandais, dans la même proportion, d'après la population des deux pays; qu'à la vérité la constitution avait d'abord trouvé une assez forte opposition parmi les Belges, surtout de la part du clergé catholique, mais que cette opposition ne pouvait être considérée comme émanant de la majorité de la nation, et que par conséquent le roi ne pouvait y avoir aucun égard; il passe ensuite en revue les principaux griefs allégués par les Belges contre le gouvernement, et spécialement par rapport à l'abolition du jugement par jury, à l'inamovibilité des juges, au libre usage de la langue, à la liberté de la presse et de l'enseignement, au collège philosophique, au concordat, à l'admission des Belges aux fonctions et aux emplois, etc. L'honorable membre trouve que la plupart de ces griefs sont : ou nullement fondés, ou pas aussi importants qu'on a voulu les représenter; qu'une partie des dispositions contre lesquelles on s'est élevé, avaient été prises du consentement des états-généraux, composés d'autant de Belges que de Hollandais, que d'autres avaient été même applaudies par les deux parties de la nation, etc. L'orateur finit par réfuter l'assertion de l'honorable membre de l'opposition qui avait accusé d'impopularité ceux des membres des états-généraux qui avaient épousé la cause du roi de Hollande, en remarquant que deux tiers de ces mêmes membres avaient été élus membres du congrès national à Bruxelles.

M. O'Connell dit qu'il ne demanderait pas mieux que d'être convaincu de l'inexactitude de ce qu'il avait avancé dans la dernière séance contre le roi de Hollande, mais qu'à son regret il doit déclarer qu'il était loin d'avoir obtenu cette conviction. Pour appuyer cette assertion, il passe à son tour en revue les événemens depuis la réunion de la Belgique à la Hollande, et suit exactement la même marche que son préopinant. Il démontre l'impossibilité des Belges de s'opposer à cette réunion qui de fait avait été déjà consommée dès 1814 par l'exercice des fonctions de commissaire de la sainte-alliance par le roi de Hollande; il prouve que la majorité de la nation belge s'était en principe opposée à l'adoption de la constitution, mais que dans le dessein de faire passer cette constitution à tout prix, le roi avait décidé que les 282 députés belges qui n'avaient émis aucun vote, seraient émis aucun vote, seraient censés avoir voté en sa faveur; il s'arrête auprès de l'opposition formelle formée par le clergé catholique contre plusieurs principes fondamentaux de la constitution, et entre en beaucoup de détails de la manière la plus judicieuse relativement à l'énorme dette hollandaise dont la nation belge était injustement grevée, et d'où résultait un système de finances éminemment onéreux et odieux.

L'honorable membre prouve ensuite que le roi de Hollande, ayant été presque toujours assuré des votes des députés hollandais, lesquels contre toute justice étaient en nombre égal avec les Belges, il ne lui était pas difficile de s'assurer les votes de quelques députés belges pour avoir la majorité; que dès-lors l'abolition de jury, ainsi que plusieurs autres objets portés devant les états-généraux, pouvaient facilement être décrétés, comme émanant de cette majorité, quoique réellement la nation les regardait constamment comme contraires à ses mœurs, ses usages et ses droits.

M. O'Connell s'arrête, surtout auprès des arrêtés arbitraires contre la liberté de la presse, et fait l'énumération des nombreuses vexations auxquelles ils ont donné naissance et des procès si haineux qui en ont été le résultat. Cet objet lui donne l'occasion de fournir des détails curieux sur l'affaire de Vanderstraeten, sur celle de l'imprimeur persécuté pour avoir inséré un article défavorable à Ferdinand le bien-aimé, (on rit), et sur celle du duc de Wellington, contre un autre imprimeur ou éditeur.

L'orateur n'oublie pas non plus la persécution de M. Hennequin ni la perte de la pension de M. de Stassart, pour démontrer combien on a agi arbitrairement envers les Belges, et combien leurs plaintes ont été fondées. Ce discours a été couvert de nombreux applaudissemens.

M. Van de Weyer, ministre de la Belgique, a eu le 22 une entrevue avec le comte Grey à la trésorerie; après cela, S. Exc. est allé voir le vicomte Palmerston au bureau des affaires étrangères.

Le prince de Talleyrand, ambassadeur de France, a eu le même jour une conférence avec le comte Grey à la trésorerie.

Le ministre d'Espagne a travaillé hier avec le secrétaire d'état du département des colonies.

Le comte Grey, revenu hier en ville, a eu une entrevue avec le vicomte Althorp. (The Times.)

Nouvelles de Pologne.

Francfort-sur-Mein, 18 août.

Des lettres de Berlin, reçues hier et confirmées par d'autres qui arrivent aujourd'hui, annoncent comme une nouvelle positive qu'un combat important a eu lieu entre les Polonais et les Russes, et que les premiers ont remporté la victoire. J'hésitais hier à vous faire part de cette nouvelle, mais je vous l'annonce aujourd'hui, d'abord parce que tout le monde ici y ajoute une foi entière, et, en second lieu, parce que j'ai puisé à la même source que celle de la défaite et de la mort de Gieguld, nouvelle qui n'était que trop vraie.

D'après ce que je vous ai déjà dit sur l'espèce de censure qu'exerce à Berlin l'ambassadeur russe en tout ce qui concerne la guerre de Pologne, vous ne serez pas surpris de chercher en vain dans la Gazette de Prusse, l'annonce de la victoire polonaise. Vous savez que si elle ne peut taire entièrement ce qui est favorable aux Polonais, elle en retarde du moins la publication de quelques jours. Or, ce qui est certain, c'est qu'il y a eu un combat, et le silence de la Gazette de Berlin prouve de quel côté est restée la victoire.

La Prusse est ravagée de plus en plus par le choléra. La haine contre les Russes va partout croissant. La France n'aurait qu'un signal à donner, et l'Allemagne se chargerait elle-même de repousser les Russes, et le choléra qu'ils voudraient imposer à l'Europe.

Cracovie, 16 août. — Depuis le 10 courant, nous n'avons reçu ni nouvelles, ni gazettes de Varsovie. Les communications sont toujours interceptées. Hier, à six heures du soir, il est cependant arrivé par estafette une dépêche du camp, près Koaskie, en date du 14 août, où on voit que la communication entre Kielor et Cracovie est rétablie et qu'incassablement elle le sera avec Varsovie.

On a eu plusieurs engagements avec l'ennemi, que tous sont tournés à notre avantage. Hier encore on a dispersé dans les bois, près de Konskie, un escadron.

Des frontières de la Pologne, 18 août.

Selon des rapports dignes de foi, reçus du quartier-général russe, en date du 13 du courant, le corps du général Rudiger a effectué son passage de la Vistule, s'est approché de Rodom et a poussé ses avant-postes jusqu'à Piliza. L'avant-garde du corps commandé par le général Geismar a totalement détruit un détachement de troupes polonaises outre plusieurs centaines des morts; l'ennemi a aussi perdu deux canons et 300 prisonniers, parmi lesquels beaucoup d'officiers.

Le corps d'armée du général Kreuz, composé de 20,000 hommes d'infanterie, 5000 de cavalerie et 80 pièces de canons, est arrivé à Prasnysz, et a reçu ordre d'accélérer sa marche vers le quartier-général russe, au point de pouvoir, au 18 du courant, passer la Vistule sur le pont près de Lengen. Les districts de Chocz et de Rychwall ont été, le 14 de ce mois, occupés par les troupes russes, qui étaient aussi attendues les 15 et 16 à Kalisch. Les fonctionnaires publics de ce dernier district se sont réfugiés avec la caisse du trésor à Ezenstochau. A Kalisch ni dans les environs, il ne se trouve point de troupes polonaises, de manière que rien ne s'oppose plus à l'entrée des troupes russes à Kalisch.

Le 17 du courant, un officier, avec une vingtaine de cosaques, a été détaché de Konin pour aller occuper la ville frontière de Slupce. (Gazette de P.)

RUSSIE. — Saint-Petersbourg, 10 août.

Le bruit du canon et un manifeste impérial ont annoncé aux habitants de cette résidence que S. M. l'impératrice est accouchée avant-hier d'un prince, à Larskoje-Selo. La ville a été illuminée.

Nous avons encore la satisfaction de pouvoir annoncer que le choléra va toujours en décroissant; il en a été atteint depuis le 5 jusqu'au 8, 136 individus; 99 sont décédés et 400 sont rétablis dans le même espace de temps.

Les nouvelles officielles arrivées de Jassy sont également satisfaisantes, par rapport à la contagion qui a entièrement cessé ses ravages dans cette capitale, et sensiblement diminué d'intensité dans toute la Moldavie. Comme les résultats de l'épidémie dans cette principauté ont été différents de ceux qu'on a remarqués ailleurs, le gouvernement a ouvert un concours parmi les médecins, et promis un prix à celui dont le mémoire contenant un journal exact sur la marche, les progrès, etc., du choléra dans la Moldavie, sera jugé le meilleur. (Gazette d'état de Prusse.)

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

PROTOCOLE N° 34.

On nous assure qu'un nouveau protocole, qui porte le n° 34 et les signatures des plénipotentiaires des cinq puissances, la France comprise, est arrivé à Bruxelles, et a été communiqué au gouvernement par Sir Robert, envoyé d'Angleterre auprès de notre cour.

Voici, à ce qu'on prétend, le contenu de cette pièce diplomatique, qui n'étonnera pas moins nos lecteurs qu'elle nous a surpris nous-mêmes.

« Les plénipotentiaires des cinq puissances croient devoir proposer à S. M. le roi des Pays-Bas et au gouvernement belge (ces deux qualifications sont dans le protocole) un armistice de six semaines, pendant lesquelles la conférence interposera ses bons offices pour amener un arrangement entre la Hollande et la Belgique. En attendant, les troupes de chacune des parties belligérentes reprendront les positions qu'elles occupaient avant les hostilités. L'armistice est conclu sous la garantie des puissances, et celle des deux parties qui le romprait dans l'intervalle, se mettrait en hostilité directe contre elles. »

Si ces paroles ne sont pas celles de l'acte de la conférence, elles en expriment fidèlement le sens. Nous nous abstenons de toute réflexion, voulant attendre que l'existence de cette pièce soit authentique, quoique nous ayons de bonnes raisons pour croire qu'elle ait été déjà communiquée officiellement au gouvernement.

Cela ne nous a pas tant étonné que le dit le Courrier.

COMMERCE.

MARCHÉ DE BRUXELLES. — Du 26 août.

Halle aux céréales. — Le marché a été passablement approvisionné cette semaine, mais la vente a été lente aux prix suivants: froment vieux, de fl. 14 16 s., à fl. 15; dito nouveau, de fl. 13 10 s., à fl. 14 10; seigle vieux, de fl. 8 à 8 10; dito nouveau, de fl. 7 10 8 10; avoine vieille, de 4 à 4 16; de nouvelle, de 3 16 à 4 4; à la fin du marché, on l'a vendue quelques sous de moins.

Nous avons reçu quelques parties de froments marchands, vieux et nouveaux, pour lesquels on a offert, savoir, pour le nouveau roux du pays, du poids de 131 à 132 liv. balance d'Amsterdam, de fl. 14 10 à 14 12; de pour le vieux étranger, du poids de 127 à 130 liv., de 14 14 à 14 18. Les autres articles sont cotés: seigle du pays, de 7 14 à 8; de séché, de 8 4 à 8 6; orge des poldres, de 6 2 à 6 4; de du pays wallon, de 5 16 à 5 14; avoine hors des barrières, de 3 10 à 4; il en a été présenté beaucoup de la nouvelle récolte, mais cet article trouve peu d'acheteurs en ce moment. La graine de colza vaut de 11 10 à 12 6.

Huiles. — Celles de colza plus fermes, étaient cotées ce matin: disp. fl. 50 10 s.; août, 50 5; sept., 50 10; oct., 50 15; nov. et déc., 51; ce qui présente une hausse de fl. 2 à 2 5 sur les prix de la dernière semaine; huile de lin disp., est cotée 54.

Ce qui précède est en argent de Brabant.

Halle aux suifs. Le suif est coté à 39 c.; chandelles, 51 c.

PRIX DES HUILES. — Lille, 23 août.

	Graines.	Huiles.	Tourteaux.
Colza.	17 " 20 "	71 f. " " "	9 50 9 75
OEillette.	21 " 22 "	" " " " "	8 " " "
Id. bon goût.	" " " "	92 50 33 "	" " " "
Lin.	18 " 20 "	81 25 " "	14 " 16 50
Caméline.	18 " 20 "	" " " " "	9 " " "
Chanvre.	12 " " "	77 70 " "	9 " " "
Huile épurée pour quinquets		77 " " "	
Idem réverbères		75 " " "	

BOURSE D'ANVERS, du 25 août.

2 1/2 Rente remboursable	85	" " " à Amst.	41 7/8 à 41 3/4.
Métalliques.	81	Anglo-Danois à Londres	62
Lots de 100 fl.	190	Certificats de Naples	64
" de 250	353	Sicile emp. de 1821.	80
Lots de Pologne de fl. 300	77	" " 1824.	79
Rente perp. Esp ^{le} à Paris.	48	Emprunt de 12 millions	72 P

Bourse de Paris, du 24 août. — Rentes 5 p. 0/0 au compt., jouiss. du 22 mars 1830, 88 fr. 25 c. — 4 p. 0/0, 72 fr. 10 c. — Rentes 3 p. 0/0, jouissance du 22 juin 1830, 57 fr. 65 c. — Act. de la banque, 1505 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 67 fr. 50 c. — Cortès d'Espagne, 9 fr. 1/4. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 62 fr. 1/2. — Rente perpétuelle d'Espagne, 46 fr. 1/2. — Emprunt d'Haiti, 200 fr. 00 c. Emprunt de France, 1831, 88 fr. 30.

Bourse d'Amsterdam, du 20 août. — Dette active, 36; billet de chance, 12 5/8; synd. d'amor., 57.

Marché de Namur du 23 août 1831.

	Fl.	C ^s .	C ^s .
Froment-roux, la rasière	11	31	44
Seigle.	5	65	11
Avoine	2	51	75
Pommes de terre.	1	54	28
Beurre.	0	68	57

ANNONCES.

1202.

AVIS.

5300 florins des Pays-Bas à appliquer en rente sur hypothèque. S'adresser au secrétariat des hospices, à l'hospice S^t Gilles, à Namur.

1219.

Chevaux perdus.

Trois chevaux appartenant à M^{me} veuve Briard ont abandonné les prairies de Ronet dans la nuit du 25 au 26, et n'ont pas encore été retrouvés. Bonne récompense sera accordée à la personne qui pourrait donner des renseignements certains sur ces chevaux.

1218.

A VENDRE,

Un beau jardin situé à la Plante, pour en jouir de suite.

Vendredi, 2 septembre 1831, à dix heures, la dame veuve Abras exposera en vente publique, chez M^{re} Gislain, notaire, Grand'Place, à Namur, un beau jardin situé à La Plante, joignant à MM. Mouvet et Gerard, à l'ancien chemin de Namur à Dinant et au château de cette ville.

Ce jardin est rempli d'arbres à fruits de bonnes qualités, avec un joli cabinet, cave, grenier, et citerne; on abandonnera au profit de l'acquéreur les légumes et fruits de cette année.